De Pierre V. Valin, Constructeur de Navires, de la Cité de Québec dans la Province de Québec, se plaignant de l'illégalité de l'Election de Pierre Gabriel Huot, Ecuier, pour la Division Electorale de Québec Est:

De Louis Bonaventure Caron, Ecuier, résidant dans le District de Québec Est, dans la Banlieue de Québec; se plaignant de l'illégalité de l'Election de Barthélemy Pouliot,

Ecuier, pour le Comté de l'Islet.

De Robert Martin, Maître de Poste, de Sidney, Comté du Cap Breton; demandant

une augmentation de Salaire, et une allocation pour un assistant dans son Bureau.

De Joseph Lanouette, Cultivateur, résidant à la l'ivière St. Pierre, Paroisse de Montréal, dans le District Electoral de Hochelaga, Province de Québec; se plaignant de l'illégalité de l'Election de l'Honorable Antoine Aimé Dorion, pour le District Electoral de Hochelaga.

De Médéric Lanctot, Ecuier, Avocat, résidant dans la Cité de Montréal, District de Montréal; se plaignant de l'illégalité de l'Election de l'Honorable George Etienne Cartier,

pour la Division Electorale de Montréal Est.

De Joseph Alfred Norbert Provencher, Avocat, de la Cité de Montréal, Province de Québec, se plaignant de l'illégalité de l'Election de Moise Fortin, Ecuier, pour le District Electoral de Yamaska.

De l'Honorable John Fraser, de la Paroisse de St. Marc, dans le District Electoral de Verchères, District de Montréal, et Province de Québec, Membre du Conseil Législatif de la dite Province; se plaignant de l'illégalité de l'Election de l'Honorable Alexandre Edouard Kierzkowski, pour le District Electoral de St. Hyacinthe.

Une motion secondée étant proposée à l'effet que la Pétition de John Henry Jones et Harrison Thornton, Electeurs du District Electoral d'Essex soit maintenant reque et lue;

Et objection étant faite à la réception de cette Pétition sur le principe qu'elle ne désigne pas suffisamment les Pétitionnaires comme Electeurs, et de plus que certains

Papiers et Affidavits sont annexés à la dite Pétition;

M. l'Orateur décide que la question relative à la qualité avec laquelle les Pétitionnaires se sont présentés devant la Chambre, qu'ils soient Electeurs ou autrement, est une question qui devrait être décidée par le Comité Spécial lorsqu'il sera nommé, et que l'objection quant aux Affidavits et Papiers annexés à la l'étition est futile, attendu que ces papiers peuvent être détachés de la Pétition sans préjudicier aux allégations essentielles de cette même Pétition, et qu'en conséquence cette Pétition devrait être reçue.

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue affirmativement.

Et la dite Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election de John O'Connor, comme représentant du Comté d'Essex est reçue et luc.

L'Honorable M. Howland, du Comité permanent des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à neuf Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à neuf Membres.

M. Morris, du Comité Permanent des divers Bills Privés, présente à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres. Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. Macfarlane, du Comité Permanent des Ordres Permanents, présente à la Chambre

le premier Rapport du dit Comité, lequel est lu comme suit :-

Votre Comilé a examiné les Pétitions suivantes et trouve suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :—De Jeremiah P. Cummins et Robert Loudon, demandant la passation d'un Acte pour autoriser l'octroi d'un Brevet en leur faveur pour une invention appelée "Chaudière Génératrice de la Vapeur;" de la Compagnie du Grand Trone du Canada, demandant qu'il lui soit permis de prélever une autre somme d'argent, etc.; et de Thomas C. Street et autres, demandant la passation d'un Acte pour les incorperer comme Syndics de la Banque du Haut-Canada